

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAYAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 20 oct.)

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 29 minut. soir, Omnibus.
3 — 45 — — Express.
3 — 20 — matin, Express-Poste.
10 — 23 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départ de Saumur pour Paris.

2 heures 12 minut. soir, Express.
11 — 51 — matin, Omnibus.
6 — 6 — soir, Omnibus.
9 — 20 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Les affaires de Naples n'empêchent pas la France et l'Angleterre de s'occuper activement des Principautés danubiennes et principalement de leur évacuation par les troupes autrichiennes. Nous avons déjà parlé d'une note pressante du comte Walewski, adressée à ce sujet à la chancellerie de Vienne, et appuyée avec force par M. de Bourqueney dans une conférence tenue avec le comte Buol. Nous croyons savoir, aujourd'hui, que le chef du cabinet autrichien a adressé, à son tour, une note explicative au ministre des affaires étrangères de France. Quant au sens de cette note, voici ce qu'on en dit :

Comme la note du cabinet français se trouvait spécialement conçue sous une forme interrogatoire, invitant le gouvernement autrichien à s'expliquer sur la durée du séjour de son corps d'armée dans la Modavie et la Valachie, M. le comte Buol aurait clairement répondu aux trois points qui forment l'objet de la dépêche française : à savoir, que l'occupation des Principautés se trouvait légitimée et nécessitée par suite d'un traité spécial avec la Sublime-Porte, et que l'empereur François-Joseph ne pouvait donner à ses troupes l'ordre d'évacuation qu'autant que la demande en serait faite par la Turquie. « L'Angleterre désirant, comme la Turquie, ajouterait la note du comte Buol, le maintien du corps autrichien dans les Principautés, M. le comte Walewski devrait s'adresser à ces deux puissances pour abrégier le terme de l'occupation. » Le cabinet de Vienne n'aurait d'ailleurs aucun motif qui l'empêchât de déclarer qu'il prend l'engagement de faire évacuer sans retard les différentes villes ainsi que tout le territoire des deux pays danubiens aussitôt que les deux grandes puissances occidentales donneraient, de leur côté, l'ordre à leurs corps expéditionnaires de terre et de mer d'évacuer le royaume de Grèce.

Si nous en croyons les mêmes avis, la note du comte Walewski a peu satisfait le gouvernement de Vienne. Celui-ci ne veut pas reconnaître absolument que la Turquie soit capable de maintenir seule l'ordre dans ces provinces. On invoque aussi le texte

du traité de Paris qui dit que cette évacuation se fera aussitôt que ce sera possible. Or, la diplomatie française et anglaise applique ces termes aux arrangements militaires et à la marche des troupes, tandis que suivant le cabinet autrichien, au contraire, ils signifient aussitôt que l'organisation des Principautés le permettra.

On s'attend à Vienne à une réponse prochaine de M. le comte Walewski, mais elle n'est attendue qu'après qu'auront été transmises au gouvernement français les explications que M. de Hübnér est chargé de lui présenter. — Havas.

Un bruit assez généralement accrédité depuis hier, ferait croire que le Roi de Naples, après la réception de l'ultimatum, aurait demandé quelques jours de répit avant de faire une réponse formelle. Cette rumeur, que nous n'entendons pas garantir, gagne toutefois du terrain et mérite qu'on la signale. Si elle se confirme, elle démontrera, en effet, que Sa Majesté napolitaine n'est plus aussi fermement décidée à résister à tous les conseils, qu'elle l'avait paru d'abord. Ce serait un grand pas de fait vers une solution pacifique.

Il n'y a pas lieu de penser néanmoins que les gouvernements de Londres et de Paris arrêtent pour cela la suite des mesures qu'ils ont si patiemment et si mûrement adoptées. Il faudra auparavant que le Roi de Naples prouve qu'il veut sérieusement s'amender; on ne se laissera pas jouer par un leurre.

Si nous parlons ainsi, c'est que, d'après des lettres de Naples, du 14 octobre, on ne considérait pas, dans le monde officiel de cette capitale, la rupture diplomatique avec les deux grandes puissances, comme « une affaire très sérieuse. » Le roi Ferdinand et sa cour regardaient le rappel des ambassadeurs, sans l'apparition des flottes, comme un nouveau délai accordé par la France et l'Angleterre, et qui permettrait d'arriver à une solution qui ménagerait les susceptibilités du Roi, lequel satisferait la France en se bornant à octroyer des grâces à quelques condamnés, et quelques réformes pour l'exécution desquelles on lui laisserait toute latitude.

« Nous ne savons, disent les mêmes correspondances, jusqu'à quel point l'Angleterre sera satisfaite de cette solution, mais il est certain que les autres puissances s'en contentent. M. Brenier et le général Martini sont beaucoup mieux d'accord sur l'affaire de Naples qu'ils le paraissent. M. Kakoschine, l'envoyé de Russie, lui-même, qui s'est élevé d'abord, avec beaucoup d'énergie, contre la politique des puissances occidentales, s'est notablement radouci. Son langage s'est complètement modifié et il ne tarit pas en éloges sur la modération de l'Empereur des Français. Les dépêches du marquis d'Antonini sont également très-favorables et il se félicite, dans chacune d'elle, des dispositions conciliantes du cabinet des Tuileries. »

Cette manière de voir, qui tend à faire supposer que la politique de la France est différente de celle de l'Angleterre, en ce qui touche les affaires de Naples, doit être, dès l'abord, énergiquement repoussée. Elle est fautive de tout point. On le sait bien à Naples, mais il faut qu'on le sache ailleurs, afin qu'on ne se laisse point tromper par le jeu qui se joue dans les conseils de Gaète. Le Roi de Naples, en effet, tant qu'il n'interrompra pas ses armements, et aussi longtemps qu'il continuera à corôler des Suisses, comme il le fait aujourd'hui même, ne surprendra pas la bonne foi de personne. — Havas.

On lit dans le Moniteur :

Le Ministre de la guerre a reçu de S. M. l'Empereur la lettre suivante :

A S. Exc. le maréchal Vaillant, ministre de la guerre.

Compiègne, le 22 octobre 1856. — Mon cher Maréchal, — Les services les plus utiles ne sont pas toujours les plus éclatants. Le ministre habile et infatigable qui, jour et nuit, s'occupe dans son cabinet d'organiser 600,000 hommes et d'assurer à une armée de 200,000 tout ce qui lui donnera le moyen de vivre, de combattre, de vaincre sur une terre sans ressources à 800 lieues de la France; ce ministre, dis-je, a un mérite au moins égal à celui du général qui triomphe sur le champ de ba-

FEUILLETON

LES ZOUAVES.

(Suite.)

C'est au milieu de ces péripéties, à travers ces mille épisodes, que le temps s'écoulait, décimant notre valeureuse armée, sans enlever à chacun de ses membres la gaieté, l'insouciance, le courage qu'ils avaient apportés de France.

On ferait un volume de toutes les saillies, de tous les traits, de tous les drames ignorés qui ont été recueillis çà et là pendant cette longue année.

C'était chaque jour quelque incident nouveau.

A Balaklava, un clairon sonnait la charge pendant que la mitraille pleuvait autour de lui; un boulet passe, qui lui emporte le bras droit, il reprend son instrument de la main gauche, et, se tournant vers ceux qui l'entourent et veulent le plaindre :

— Eh! bien, dit-il en s'élançant en avant : c'est encore heureux que je n'ai pas appris le violon!

Un autre jour, les zouaves s'étaient laissé emporter à tel point par leur ardeur, qu'ils avaient failli être écrasés par une sortie vigoureuse des Russes; le colonel Cler, qui marchait à leur tête, n'avait pu les retenir, et, en les voyant revenir, décimés, mutilés, il ne put s'empêcher de leur adresser d'énergiques reproches, et les

menaça de ne les plus emmener une autre fois s'ils n'étaient pas plus sages.

Les zouaves baissèrent la tête et ne répondirent pas; mais, le lendemain, nouvel engagement : c'est encore le colonel Cler qui les commande, et, cette fois, obéissant lui-même à cette fièvre qui brûle le sang un jour de bataille, il se trouve un moment séparé de ses soldats, enveloppé par les Russes acharnés, et, sur le point d'être fait prisonnier.

— Je ne veux pas donner à ces brigands de Russes, s'était écrié le brave colonel, la satisfaction de promener un zouave par toute la Russie; mieux vaut mourir!

Et déjà il s'élançait au plus fort de la mêlée, pour y chercher une mort glorieuse, quand les zouaves, qui se sont aperçus de l'absence de leur chef, et, sachant bien qu'on ne pouvait le retrouver qu'en avant, tombent comme un ouragan au milieu des rangs ennemis et foudroient ou brisent tout ce qui s'oppose à leur passage.

En un quart d'heure, le colonel est dégagé, et le régiment regagne tranquillement son campement.

Toutefois, au moment où il passe devant ses soldats, le colonel remarque un sourire ironiquement bienveillant sur toutes les lèvres; on remue la tête et l'on chuchote à son approche.

— Qu'est-ce donc? demanda-t-il en fronçant le sourcil.

— Colonel! répond Polyte, si vous n'êtes pas plus sage une autre fois, nous ne vous emmènerons plus...

Et le colonel, souriant à tant de sympathies, leur serrait la main à tous, et sentait des larmes d'attendrissement mouiller ses yeux.

On n'en finirait pas, s'il fallait tout dire et tout raconter.

Un matin, Polyte et le caporal Genty se trouvaient dans les tranchées. Pour tuer le temps, ils jouaient au bouchon... Le liège était surmonté de six sous, qui devaient être le prix du plus adroit.

Tout-à-coup, une bombe tombe sur le bouchon et disperse la monnaie.

Le caporal prend la bombe, la jette au dehors avec un sang-froid de joueur de boule, puis il rétablit le jeu en s'écriant :

— C'est embêtant... on n'est jamais chez soi, ici...

Le siège de Sébastopol sera la gloire de la jeune armée. Je ne pense pas qu'aucun épisode, dans les guerres anciennes, puisse jamais être comparé à cette lutte sanglante, qui menaça un moment de s'éterniser, sous les murs de la seconde forteresse de l'empire russe.

Une nuit, Simonnet se trouvait dans sa tente, avec Polyte et son escouade, et, assis l'un à côté de l'autre, ils fumaient une bouffarde, tout en dévisant de la pluie et du beau temps.

Il faisait un froid très-vif et l'on n'avait pas de quoi allumer le plus petit feu. Tout avait été brûlé, il ne restait pas le moindre morceau de bois; les zéphirs avaient

taille. Aussi la Patrie doit-elle confondre dans sa reconnaissance celui qui prépare la victoire par des éléments réunis à temps, et celui qui la remporte par des mesures bien prises sur les lieux mêmes. — C'est pourquoi, mon cher Maréchal, en ordonnant l'insertion au *Moniteur* du rapport remarquable que vous m'avez adressé, j'ai voulu rendre le public juge de services dont moi seul jusqu'ici je connaissais toute l'importance.

Recevez, mon cher Maréchal, l'assurance de ma sincère amitié.

NAPOLÉON.

(Suit le rapport qui est extrêmement étendu.)

Nous en reproduisons ci-dessous l'exposé analytique :

RAPPORT A L'EMPEREUR.

Paris, le 8 septembre 1856. — Sire, — La guerre qui vient de se terminer d'une manière si glorieuse pour les armes de Votre Majesté et de ses augustes alliés, s'est accomplie dans des conditions tout exceptionnelles. Pour porter en Orient et y maintenir au complet des armées qui, sous les drapeaux de la France, de l'Angleterre et de la Sardaigne, ont compté plus de 200,000 combattants, pour les approvisionner de tout ce qui leur était nécessaire, il a fallu créer ou développer d'immenses moyens.

J'ai pensé que Votre Majesté lirait avec intérêt un rapport exposant l'ensemble de ces moyens en ce qui concerne l'armée française, dont l'effectif s'est élevé à 150,000 hommes dans le cours de l'année 1855, et que, peut-être, Elle daignerait reconnaître que l'administration de la guerre, obéissant à la puissante impulsion de l'Empereur, a fait preuve de zèle dans l'accomplissement d'une tâche laborieuse.

Ce rapport comprend trois parties distinctes :

La première traite du *Personnel même de l'armée*, elle donne le chiffre des troupes embarquées pour l'Orient; le chiffre de celles qui sont revenues, soit en France, soit en Algérie; elle indique les mesures de précaution prises au départ, au retour, etc...

La deuxième partie, sous le titre de *Matériel*, montre quels ont été les moyens de l'artillerie aux différentes époques de la guerre, l'importance et l'étendue des envois de munitions de toute espèce, dirigés sur la Crimée, les envois faits par le génie; les approvisionnements que l'administration militaire proprement dite a expédiés pour la subsistance des troupes, pour le chauffage, pour les fourrages, l'habillement, le campement, le harnachement, les ressources et approvisionnements concernant le service hospitalier, tant pour les hôpitaux mobiles que pour les ambulances légères. Cette partie indique aussi qu'elle a été l'organisation du service religieux dans nos hôpitaux et l'armée même. Elle présente le tableau des moyens mis à la disposition des équipages militaires, et traite de quelques services que je n'ose appeler accessoires, bien qu'ils ne figurent qu'en *seconde ligne*, à savoir : de la Trésorerie, des postes, de l'imprimerie et de la télégraphie, qui paraît pour la première fois comme service régulièrement attaché à une armée. La troisième partie présente l'ensemble des *moyens maritimes* employés pour transporter des ports de France et d'Algérie, à Gallipoli, à Constantinople, à Varna, à Eupatoria, et, enfin, au port providentiel de Kamiesch, l'armée d'Orient et ses immenses

approvisionnements, ainsi que pour en assurer le retour. Quelque grand et empressé qu'ait été le concours de la marine impériale, il a fallu cependant nolisier un nombre considérable de navires du commerce, et l'administration de la guerre a transporté, par ses propres ressources, une notable partie du personnel de l'armée, ainsi que la presque totalité des chevaux et du matériel.

Les chiffres portés aux tableaux qui suivent n'ont pas besoin de commentaire : ils témoignent suffisamment de la grandeur de l'entreprise et des efforts qui ont été faits en vue de réaliser les projets de Votre Majesté, et de pourvoir, conformément à ses ordres, non pas seulement aux besoins, mais encore au bien-être de ses soldats de l'armée d'Orient.

Le *Moniteur* contient dans sa partie officielle :

Un décret impérial portant promulgation de la convention additionnelle conclue entre la France et la Belgique pour l'extradition réciproque des malfaiteurs.

CHRONIQUE LOCALE ET DE LOUEST.

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

Session de 1856. (Suite.)

La somme disponible comme ressource extraordinaire en 1857, se compose :

1° De la somme de 62,207 fr. 64 c. partie affectée à l'exercice 1857, de l'emprunt de 400,000 fr. contracté pour l'achèvement des routes départementales numéros 14 et 21, sur laquelle somme devra être exclusivement prélevée celle nécessaire pour compléter les ressources affectées à l'entretien.

2° De la somme de 89,052 fr. 46 c. provenant des ressources indiquées au sous-chapitre 23, § 1^{er}, 2 et 3.

Suit le tableau de répartition entre les différents ateliers des sommes ci dessus, s'élevant à 151,260 fr. 10 c.

Route n° 3, de Segré à Rennes, 89 fr. 9 c.

Route n° 4, des Ponts-de-Cé à Longué, 4,472 fr. 15 c.

Route n° 8, de Laval à Nantes, 15,357 fr. 48 c.

Route n° 14, de Saumur à Varennes :

1° Construction entre Gennes et les Tuffaux projet par la vallée de la Loire, évalué à la somme de 193,000 fr., 38,313 fr. 22 c.

2° Construction entre le Plessis et Coutures, traverse du bourg comprise, 23,961 fr. 96 c.

3° Construction entre la sortie de Coutures et la Main de Bois, 17,967 fr. 62 c.

4° Construction entre Drain et Champtoceaux, 25,000 fr.

Route n° 21, de St-Rémy à Saumur, 14,400 fr.

Route n° 24, d'Allenton à Gonnord, 8,418 fr. 42 c.

Dépenses diverses :

Traitement d'un conducteur, 1,800 fr.

Indemnité proportionnelle à MM. les ingénieurs et conducteurs, 1,479 fr. 80 c.

Total, 151,260 fr. 10 c.

Il résulte d'une communication de M. le Préfet que divers travaux sont devenus nécessaires par suite des inondations sur les routes numéros 4, 7, 14 et

15; leur importance s'est élevée à 18,172 fr. 8 c.

L'Etat, sur les instances de M. le Préfet, ayant accordé les 2/3, il reste à la charge du département la somme de 6,057 fr. 36 c.

La commission engage le Conseil à témoigner à M. le Préfet sa vive reconnaissance pour l'active et habile impulsion qu'il a su apporter, la comme ailleurs, à la réfection des désastres occasionnés sur les routes départementales, à la suite des inondations.

Le Conseil s'associe aux sentiments exprimés par sa seconde commission.

Le Conseil, à sa dernière session, avait approuvé en principe le montant de 2,710 fr., des ouvrages à faire pour établir à la préfecture, une distribution des eaux de la Loire; 853 fr. avaient été alloués au budget de 1856, le surplus devant être porté à l'année suivante.

L'ensemble des travaux a dû être exécuté de suite, parce qu'il y avait avantage et que l'entrepreneur consentait à en attendre le solde; mais la dépense s'est finalement élevée à 3,340 fr. : c'est une augmentation de 630 fr.

D'un autre côté, quelques autres travaux indiqués dans un devis de M. l'architecte du département et indispensables, restent encore à faire à la préfecture, principalement pour la réparation du cabinet de M. le secrétaire-général, qui est encore dans l'état où il se trouvait il y a 20 ans.

Pour ces différents travaux et augmentations de dépense, M. le Préfet demande un crédit de 3,993 fr. 71 c.

La deuxième commission, reconnaissant qu'en effet le cabinet de M. le secrétaire-général n'est nullement en rapport avec l'importance de ses fonctions, propose l'allocation du crédit de 3,993 fr. 71 c., qui est votée par le Conseil.

M. le Préfet propose au budget de 1857, art. 1^{er}, sous-chapitre 23, § 2, comme l'année dernière, une somme de 63,803 fr. 85 c. destinée au paiement des constructions des nouvelles prisons.

Le Conseil, adoptant les propositions de la troisième commission, vote le crédit de 63,803 fr. 85 c. porté au projet du budget.

L'utilité de placer l'aumônier à proximité des prisons, surtout pour une prison cellulaire où son ministère doit être de tous les instants, a déjà été reconnue par le Conseil général, et M. le Préfet avait été chargé de prendre, à cet effet, à loyer, une maison dans ces conditions.

Il ne s'en rencontre aucune qui puisse être louée; mais il en est une, réunissant toutes les conditions désirables, que les propriétaires, les héritiers Logerais, consentiraient à vendre moyennant 12,000 f., payables à volonté, n'exigent qu'un intérêt de 600 f. par an; c'est donc seulement une somme de 600 fr. que le département aurait à payer chaque année, sauf les frais d'acte et d'enregistrement à ajouter à la première année, soit 1,680 fr.

La deuxième commission s'est en effet assurée de la convenance de l'habitation dont il s'agit, et elle propose d'autoriser M. le Préfet à acquérir cette maison moyennant un prix de 12,000 fr. remboursable seulement à la volonté du département, dans un délai de dix ans, avec faculté d'anticiper le paiement en prévenant six mois à l'avance et en servant les intérêts du prix jusqu'au paiement, à raison de 5 p. 100.

même en, dit-on, l'idée de prendre, pour faire bouillir leur café, les planchettes de leurs sacs. La fameuse maison du Clocheton elle-même s'était peu à peu dépouillée de toutes ses boiseries inutiles; on avait successivement brûlé les volets et plusieurs portes d'intérieur; mais, une fois toutes ces ressources épuisées, on en fut réduit à battre la semelle.

— C'est égal, dit tout-à-coup Simonnet, il y a des nuits où je regrette sincèrement les Kabyles.

— Et moi donc! fit Polyte. Avec ça que nous voilà consignés ici pour longtemps...

— Moi, ça commence à m'embêter; pas la moindre distraction, pas un pauvre plat de fèves, pas le plus petit radis... c'est monotone.

Polyte frappa sur l'épaule du sergent.

— A propos de ça, dit-il en baissant la voix, savez-vous que le caporal Genty en a rapporté de superbes, des radis?

— On me l'a dit.

— Tous les soirs, il se glisse dans les faubourgs, et, vers minuit, il revient avec une provision de hors-d'œuvre. — Aimez-vous les radis, sergent Simonnet, et ça vous déplaît-il de tenter l'aventure?

— Pas du tout... ça me rappellerait le bon temps.

— La maraude!

— Hum! tu n'en fais venir l'eau à la bouche.

Polyte se leva.

— Eh bien, dit-il, si ça vous va, je suis votre homme.

— Pour cette nuit?

— Pour tout de suite. Tenez, j'ai là justement deux capotes russes, nous allons les prendre; nous nous glissons le long des remparts, nous entrons dans les faubourgs, et ma foi, qui sait, peut-être trouverons-nous ce que nous allons y chercher.

Simonnet avait imité Polyte; ils prirent chacun un fusil, jetèrent sur leurs bras une capote russe, et quittèrent le camp, en prenant la direction de Sébastopol.

Le plus difficile n'était pas de pénétrer dans les faubourgs; les approches en étaient peu défendues, car l'on savait que, dans le cas où les Français s'en seraient emparés, ils n'auraient pu s'y maintenir une heure. Une brèche leur donna accès dans la place, et ils avancèrent bientôt sans rencontrer ni postes ni sentinelles.

Toutes les maisons étaient abandonnées, dévalisées, dévastées; cela ressemblait à un cimetière; du reste, pas de jardin, pas de champ cultivé, pas le moindre radis. Nos deux maraudeurs commençaient à regretter d'être venus et songeaient déjà à faire retraite, quand ils aperçurent, à quelque distance, une maison d'assez belle apparence, que les boulets avaient respectée jusque-là, et dont le jardin, entouré d'une grille, paraissait dans un état satisfaisant de culture.

La grille était ouverte, Polyte la poussa, et ils y entrèrent.

Le jardin était, en effet, pourvu de tout ce que l'on pouvait désirer : radis, salades, carottes, etc. Polyte réprima un cri de joie.

— Voilà notre affaire, dit-il à Simonnet; de la salade, du cresson, la santé du corps... Il y a si longtemps que je ne m'en suis offert...

— Vite à la besogne! répliqua Simonnet, qui se mit aussitôt à prêcher d'exemple.

En moins de cinq minutes, ils eurent fait une dizaine de bottes, qu'ils lièrent fortement entre elles, en ayant soin de les entourer de quelque bois mort pour le foyer de leur tente.

Ils n'avaient pas soufflé mot pendant tout le temps qu'avait duré cette opération; quand elle fut finie, Polyte se releva tout en nage.

— J'espère que nous aurons là de quoi déjeuner pour toute l'escouade, pendant trois jours, dit-il en s'essuyant le front.

— Nous n'avons oublié qu'une chose!... fit Simonnet.

— Quoi donc? — Notre gourde.

Polyte passa sa langue sèche sur ses lèvres.

— Le fait est, répliqua-t-il, que j'ai une soif de mercredi des Cendres; sans compter que je mangerais bien une aile de poulet.

— Malheureusement, il n'y a pas ici de restaurant, et je crois que le mieux est encore de retourner en ville. Ils engloutirent leurs provisions dans leur cache-

Le Conseil adopte les conclusions de sa commission et autorise M. le Préfet à faire, aux conditions ci-dessus énoncées, l'acquisition de cette maison dont les frais seraient portés au budget de 1858.

(La suite au prochain numéro.)

On mande du Havre, 21 octobre :

De toutes parts arrivent des détails circonstanciés au sujet des ravages occasionnés sur notre littoral par la grande marée et l'ouragan de la nuit du 15 au 16 de ce mois.

L'*Echo honfleurais* confirme ce que nous avons déjà dit sur la violence de la mer. Dans l'angle du terre-plein, entre la grande douane de Honfleur et l'hôtel d'Angleterre, la mer sautait à la hauteur du troisième étage, et enlevait les ardoises et les gouttières de ces maisons. L'eau passait sur toute la place du terre-plein et s'écoulait dans l'avant-port. Ce spectacle éclairé par la lune avait un aspect majestueux et grandiose. Diverses pierres des parapets ont été enfoncées, le pavage des quais bouleversé, les digues des chantiers de l'Hôpital et de MM. Cordor et Leviéeh enlevées sur une grande étendue. Plusieurs jardins de Saint-Sauveur et les dignes des propriétés au sud-est de Honfleur ont été ravagés. Le canal des rivières de Fiqueneur et de Saint-Sauveur a éprouvé aussi des avaries.

A Tronville, la mer, dans la journée, avait déjà raviné considérablement le terrain de la plage; plusieurs murs de constructions qui bordent cette voie publique ont été gravement endommagés; principalement celui de l'hôtel de Paris. Dans la nuit du 15, le vent a sauté tout-à-coup au nord-ouest, et soufflant avec une extrême violence a fait monter les vagues presque sur les quais et dans les rues. Fortement ébranlé par l'ouragan de la veille, l'hôtel de Paris, dont le commissaire de police avait eu l'heureuse inspiration de faire sortir tous les habitants, s'est affaissé et est tombé sur la plage. Il n'y a eu que quelques meubles de cassés. La perte de la maison est peu considérable, car, dans une 15^e de jours, on devait en opérer la démolition.

Le lendemain matin on a pu constater les dégâts que l'obscurité de la nuit avait empêché de voir. Les planches formant le pont des estacades sont déplacées et bouleversées, les murs des maisons bordant la plage sont très-fortement endommagés, principalement celui du docteur Oliffe; le jardin de l'hôtel de Paris est tout raviné; la rue de Paris, à l'endroit où le bâtiment s'est écroulé, a baissé de plus d'un mètre, il en a été de même de la rue de Londres. Le sable de la plage a totalement disparu, et il ne s'y trouve plus que du galet. — Des cabanes de baigneurs, qu'on avait laissées imprudemment dans la rue de Londres ont été emportées par les vagues.

En Bretagne, la tempête n'a pas moins violemment sévi. Les récits qui nous parviennent de Saint-Malo et de Saint-Servant sont effrayants. Une lettre de cette dernière ville contient ce qui suit :

« Je n'ai jamais vu une pareille tempête. Dès 4 heures 1/2 hier soir, les feux du cap et du môle ont été allumés; la mer déferlait avec une sinistre fureur et jetait de tristes angoisses dans les esprits, car 9 navires avaient été signalés dans la journée : aucun n'a encore paru. — Quoique la marée ne dut être dans son plein qu'à 7 heures, dès 4 heures 1/2

la mer était énorme, et le bateau à vapeur de Dinan a pu, après des efforts inouïs, retourner dans le port; il n'avait dépassé le môle que de quelques encablures.

Trois maisons sur le bord de la grève ont été emportées par les lames. Une dizaine de familles sont sans abri et dans le dénuement le plus complet. Une seule personne a péri: c'est un pauvre jeune homme de 18 ans, qui, après avoir sauvé ses cinq petits frères et sœurs, a voulu aussi sauver son horloge; pendant qu'il la décrochait, la maison a écroulé sur lui; il est resté enseveli sous les décombres.

Le soir, on l'a trouvé au loin sur la grève: la mer l'avait emporté avec les débris. On ne connaît pas encore les malheurs arrivés en mer, mais les pilotes ont entendu le canon à plusieurs reprises et n'ont pu aller au secours. »

Nous lisons dans l'*Union du Mans* :

Hier matin, un cruel événement est venu jeter la désolation dans le 2^e régiment de chasseurs qui tient garnison dans notre ville.

Le régiment était aller faire promener les chevaux sur la route du Mans à Angers. A deux kilomètres environ de Pontlieue, un des officiers, M. de Novital, soit qu'il fût emporté par son cheval, soit qu'il l'eût mis lui-même au trop grand galop, descendait ventre à terre une de ces côtes rapides qui se trouvent entre Pontlieue et Arnage. Comme il passait devant une des fermes qui bordent la route, une vache sortant tout-à-coup de cette ferme vint se jeter en courant devant son cheval; les deux animaux colbotèrent l'un sur l'autre, et M. de Novital, lancé avec force de dessus sa monture, fit une chute affreuse. Quand on arriva près de lui, il ne donnait plus signe de vie; on pense qu'il aura été tué sur le coup. Son corps a été ramené au quartier dans une voiture.

M. de Novital était sous-lieutenant porte-étendard: c'était un des plus jeunes officiers du 2^e chasseurs.

Il semble qu'une destinée fatale pèse sur sa famille: son frère, qui était adjudant dans un régiment de la garde, s'est cassé dernièrement une jambe en tombant de cheval, et c'est également à la suite d'une chute de cheval qu'est mort son oncle, M. de Novital, qui commandait le 2^e chasseurs, avant M. le colonel Lepic.

On écrit des Sables-d'Olonne (Vendée) :

« Décidément, nous vivons dans le siècle des contraires et où l'imprévu joue le plus grand rôle. La double aventure que voici en fournit une nouvelle preuve :

« Dernièrement, un chasseur de notre ville, traversant un petit ruisseau des environs, le plus ordinairement habité par des grenouilles, aperçoit à la surface de l'eau une magnifique carpe. L'ajuster, la tuer, la charger dans sa charnassière, tout cela fut l'affaire d'un instant.

« Quelques jours après, des pêcheurs de sardines étaient partis pour se rendre à leur besogne quotidienne, priant Dieu afin que le résultat de la journée fût plus favorable que celui des jours précédents. Tout-à-coup nos marins aperçoivent à la surface de l'eau un objet d'un assez grande dimension et de forme tout-à-fait insolite, en semblable

endroit. Chacun de faire ses conjectures; les uns prétendent que c'est un naufragé se débattant contre la mort, les autres soutiennent différentes hypothèses, tous sont d'avis de se diriger au plus vite de ce côté.

« Grande fut leur surprise de reconnaître dans cet objet un superbe cerf. C'est à peine s'ils en pouvaient croire leurs yeux. A l'aide d'une corde passée dans les bois de ce noble animal, on s'en rendit maître, et bientôt nos matelots regagnaient le port des Sables avec leur capture.

« C'est un fait probablement sans précédent qu'un cerf pris vivant, en pleine mer, à 6 kilomètres des côtes; le temps était fort calme, sans doute; mais il n'en est pas moins vrai que, pour arriver à une aussi longue distance, cet habitant des bois a dû faire des efforts inouïs dont on ne le croyait pas capable. On ne s'explique pas ce phénomène dans un pays qui ne possède pas une seule forêt à plus de quarante kilomètres à la ronde.

« Quoi qu'il en soit, on assure qu'un riche amateur vient de conclure l'acquisition de cet élégant quadrupède, à peine âgé de trois ou quatre ans, dans l'intention d'en faire don au Jardin-des-Plantes de Paris.

« Ainsi, les rôles sont aujourd'hui changés: les pêcheurs prennent du gibier, et les chasseurs du poisson. »

L'histoire du cerf capturé à près de deux lieues en mer par des pêcheurs, dans le voisinage des Sables-d'Olonne, et que nous avait transmise un de nos correspondants, est confirmée aujourd'hui par l'*Echo rochelais*. Cet animal, chassé sans doute de quelque parc ou forêt de Touraine ou de Bretagne, avait été vu la veille aux environs de Napoléon, et le lendemain, des enfants, dans les champs près des Sables, l'apercevaient d'assez près arpétant le terrain tout droit devant lui. Ils se sont mis à pousser, à sa vue, des cris qui ont fait redoubler de vitesse à l'animal, et arrivé à l'extrémité de la côte, il n'a pas hésité un instant, il s'est précipité dans l'Océan, croyant peut-être n'avoir à franchir que la largeur d'une rivière.

Les enfants qui l'avaient vu, ainsi que quelques personnes attirées par leurs cris, coururent après la pauvre bête, et l'aperçurent nageant bravement à travers les flots et avec une rapidité telle, qu'au dire des spectateurs, elle allait aussi vite qu'une chaloupe à toutes voiles et vent arrière. A la fin, on la perdit de vue de la terre, et c'est alors que les gens d'une barque qui voguait au large, l'aperçurent à leur tour et s'en emparèrent.

Notre témoin oculaire, dit l'*Echo*, l'a vu, l'a touché, dans une misérable cour, où il gisait harassé, épuisé de faim et pleurant la perte de sa liberté.

Un amateur, ajoute-t-on, a offert aux pêcheurs 500 francs de ce cerf; mais ils ne veulent le céder qu'au prix de 700 fr.

DERNIÈRES NOUVELLES.

On lit dans le *Moniteur* :

« Depuis quelque temps, divers organes de la presse anglaise s'attachent à répandre sur le gouvernement français des calomnies d'autant plus odieuses, qu'elles se cachent sous le voile de l'anonymat, et ne permettent pas de leur répondre autrement que par le dédain. Nous savons le respect qui entoure la liberté de la presse en Angleterre; aussi, en signalant ses écarts, nous nous bornons à faire appel au bon sens et à la loyauté du peuple anglais pour le prémunir contre les dangers d'un système qui, en détruisant la confiance entre les deux gouvernements, tendrait à désunir deux nations dont l'alliance est la meilleure garantie de la paix du monde. »

On lit dans le *Nouvelliste de Hambourg*, sous la date de Vienne, le 19 octobre :

« Il se confirme que le Roi de Naples a déclaré au général Martini qu'il ne pouvait reconnaître la compétence du Congrès de Paris dans la question napolitaine, et c'est principalement cette résolution qui a été cause de la démission offerte à plusieurs reprises par le prince Petrulla. Cette déclaration du Roi a produit à Vienne une impression très-fâcheuse, car elle fait échouer l'œuvre de médiation tentée par l'Autriche. »

BOURSE DU 23 OCTOBRE.

5 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 66 65.
4 1/2 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 91.

BOURSE DU 24 OCTOBRE.

5 p. 0/0 baisse 40 cent. — Fermé à 66 25.
4 1/2 p. 0/0 baisse 1 00 cent. — Fermé à 90.

P. GODET, propriétaire-gérant.

fourbi, et se dirigèrent vers la grille. Mais, durant le trajet, la grille venait de se fermer, et en se fermant leur avait coupé la retraite.

— Ah! diable! murmura Simonnet, voilà qui est peu réjouissant!

— On nous a vus... fit Polyte. Nous sommes pris!

— Allons donc! est-ce que l'on prend comme cela deux sergents de zouaves?

— Dame!...

— Ecoute... je crois entendre du bruit... on vient de ce côté... c'est une femme...

Polyte regardait dans l'ombre; une femme venait, en effet, à eux; elle les avait vus, il n'était pas possible de l'éviter. Les deux sergents prirent bien vite leur parti, et lui épargnèrent la moitié du chemin.

Simonnet, pour sa part, n'avait pas hésité un seul instant, et il était décidé à brusquer le dénuement dans le cas où la femme proférerait le moindre cri.

Mais l'aventure devait tourner d'une autre façon; dès que la femme se trouva à quelques pas, elle posa un de ses doigts sur ses lèvres, et, leur recommandant le silence, elle leur fit signe de la suivre.

— Hum! fit Simonnet, le diable m'emporte si je sais que faire.

— Vous hésitez! dit Polyte.

— Pardieu!...

— Voyons, de deux choses l'une: ou nous sommes dé-

couverts, et toute résistance est inutile; ou personne ne nous a vus, et cette femme n'a que de bonnes intentions; dans les deux cas, moi je n'hésiterais pas.

— Suivons la donc, dit Simonnet.

— Et allons y gaiement! ajouta Polyte.

Un instant après ils pénétraient dans une salle basse, mal éclairée, où la femme les pria d'attendre quelques minutes, pendant lesquelles elle irait prévenir sa maîtresse.

— Votre maîtresse! fit Simonnet en prenant la main de la camériste qui était encore jeune et fraîche, chez qui sommes-nous donc ici?

— Chez la princesse Patrakoff...

— Et elle vous a priée de nous mener vers elle?

— Tout de suite.

— Elle nous connaît donc?

— Pas le moins du monde, puisqu'elle m'a chargée de vous demander vos noms.

— Sergent Polyte et sergent Simonnet, la belle enfant, et votre maîtresse pourra se vanter de ne pas en avoir vu beaucoup comme ça dans l'armée de l'Empereur de toutes les Russies.

Ces quelques mots avaient été échangés en très-mauvais français, de la part de la jeune femme. Elle disparut enfin et alla vers sa maîtresse, tandis que les deux sergents attendaient, avec une vive curiosité, la fin de cette singulière aventure. (La suite au prochain numéro.)

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,
En la Mairie de la commune de Brézé,
Par le ministère de M^e DUTERME,
notaire à Saumur,
Le dimanche 9 novembre 1856, à midi,
LES BIENS
Ci-après désignés.

APPARTENANT AUX HOSPICES DE SAUMUR,
Situés sur la commune de Brézé.

1^{er} LOT.
Une maison, située au bourg de la commune de Brézé, nommée le Puits-Bertin, composée de plusieurs chambres avec greniers, granges, écuries, cave, cour et jardin; le tout dans un ensemble contenant 18 ares 30 centiares, joignant d'un côté M. Victor, d'autre côté M. Chapu et M. lemarquis de Brézé, et d'autre côté un chemin; le tout porté au plan cadastral de la commune de Brézé, sous les nos 1585, 1586, 1587, 1590 et 1591 de la section A.

Ce lot sera exposé aux enchères sur la mise à prix de 2,600 francs.

2^e LOT.
Un morceau de terre et vigne, nommé la Foye, touchant le bourg de Brézé, contenant 51 ares 60 centiares, et joignant de trois côtés des chemins, et d'un autre côté M. Getry, porté au plan cadastral de ladite commune de Brézé, sous les nos 1539 et 1540 de la même section A.

Ce lot sera exposé aux enchères sur la mise à prix de 1,220 fr. 85 cent.

3^e LOT.
Une pièce de terre, nommée le Puits-Bertin, contenant 63 ares, joignant au nord les sieurs Gautier, Moreau et Guérineau, et des autres côtés des chemins, comprise sous le n^o 1576 de la section A dudit plan cadastral de la commune de Brézé.

Ce lot sera exposé aux enchères sur la mise à prix de 2,293 fr. 20 cent.

S'adresser, pour prendre tous renseignements, à M^e DUTERME, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges. (624)

A CÉDER DE SUITE,
POUR CAUSE DE SANTÉ,
UN FONDS DE SERRURERIE,
S'adresser à M. GILBERT, à Gennes.

A VENDRE
UNE MAISON
Sise à Saumur,
Rue Beaupaire, n^o 33,
Faisant aujourd'hui l'objet de deux locations, et pouvant également se former qu'un seul ensemble.
S'adresser à M^e CHASLE, notaire à Saumur, place de la Bilange,
Ou à M. CORMERY, rue du Collège, 18. (626)

ECOLE MATERNELLE
A CÉDER DE SUITE.
S'adresser au bureau du journal.

MAISON
A LOUER OU A VENDRE
Présentement,
Rue de la Petite-Douve,
Composée d'un salon, salle à manger, cuisine, remise, écurie, premier et deuxième étages.
S'adresser à M. CONSIDÉRANT ou à M^e DION, notaire à Saumur. (333)

A CÉDER
UN OFFICE D'HUISSIER, dans l'arrondissement de Saumur.
S'adresser à M. PLUMEREAU, titulaire à Montreuil-Bellay. (406)

A LOUER
Présentement.
Une MAISON, sise au Pont Fouchard, occupée par M^{me} veuve Aubelle.
S'adresser à M^{me} AUBELLE.

Messieurs, j'avais de fréquentes attaques de nerfs pendant lesquelles je ressentais comme un croisement de nerfs dans le creux de l'estomac; le tout se terminait par la perte de connaissance pendant quelques minutes. Depuis six semaines je fais usage de la *Révalessière*, et mon mal, qui ne m'épargnait pas une semaine, n'est revenu qu'une fois; j'espère, en continuant, comme me le conseille mon médecin, être bientôt tout-à-fait guéri.
Troyes, 18 septembre 1856.

HENRY REMIS.
Commis bonnetier, rue de Bois.
Les aigreurs, les douleurs d'estomac, gonflement, dyspepsie, constipations, diarrhées, les affections bilieuses et nerveuses et une foule d'autres maladies qui ont leur origine dans une mauvaise digestion, sont guéries par la *Révalessière du Barry*. Elle les guérit radicalement parce qu'elle fortifie les organes malades dont elles émanent. C'est un potage qui remplace le déjeuner, le goûter, dîner et souper selon la volonté du consommateur, et qui est moins cher que les mets qu'il remplace. On la prépare de différentes manières. Elle se vend en boîtes de 1/2, 1, 2, 5, 12 livres anglaises.

à 2, 4, 7, 16, 32 francs.
Dépôt dans tous les quartiers de Paris, et dans toutes les villes de France.
Dépôt général, H. Kerckhoff, 32, rue d'Hauteville.
Dépôt à Saumur, chez M. C. DAMICOURT, pharmacien; à Tours, chez M. DUGENET-BONNEBAUT, 11, rue Royale; MM. V^{or} SUEZ, et ROCHER fils, rue de la Seillerie, 35. (628)

UN AN, 10 F. — SIX MOIS, 5 F. 50 C. — TROIS MOIS, 3 F.
Etranger le port en sus.
52 numéros par an.
Chaque numéro contenant la matière d'un volume in-8^o.

L'ÉCHO LITTÉRAIRE
MAGASIN DES FEUILLETONS
Recueil hebdomadaire consacré à la publication des plus remarquables productions de la littérature contemporaine,
PARAISANT TOUS LES DIMANCHES.
Bureaux à Paris: Rue Sainte-Anne, 55.

Histoire, romans, nouvelles, légendes, voyages, esquisses de mœurs, critique littéraire, études biographiques, traductions, beaux-arts, théâtres, nouvelles diverses, chronique de la semaine, etc., etc., extraits de livres nouveaux, reproduction des plus intéressants articles qui paraissent dans les journaux et dans les revues.
CINQUIÈME ANNÉE.

Toute personne qui souscrira un abonnement d'une année, à partir du 1^{er} janvier 1857, époque où commencera un nouveau volume, recevra GRATIS les numéros de novembre et de décembre, plus un beau volume de trente feuilles, format de l'*Echo Littéraire*, et contenant les principaux articles publiés pendant les années précédentes.

Conditions de l'Abonnement:
On s'abonne en adressant, FRANCO, un mandat sur la poste, à M. le Directeur de l'*Echo Littéraire*, rue Sainte-Anne, 55, à Paris, ou par l'entremise des libraires, des directeurs de poste et des messageries.

ON CROIT devoir rappeler au public que par jugement du Tribunal civil de la Seine, en date du 17 avril 1850, qui a reçu alors la publicité voulue par la loi, M. EDMOND BOURLON, lieutenant au 3^e régiment de cuirassiers, détaché à l'École de Saumur, a été pourvu d'un conseil judiciaire sans l'assistance duquel il ne peut contracter aucun emprunt ni engagement; les personnes qui traiteraient avec M. Ed. Bourlon seul, sont donc averties qu'elles n'auront aucun recours contre sa famille et lui. (622)

A CÉDER
DE SUITE
Pour cause de départ,
UN FONDS D'ÉBÉNISTERIE ET DE REVENDEUR.
S'adresser à M. CHARNOD-PIVOTEAU, rue du Portail-Louis. (604)

VENTE MOBILIÈRE
Après décès.

Les 28, 29 et 30 octobre 1856, et jours suivants, s'il y a lieu, à 10 heures du matin, au bourg et commune de Juigné-sur-Loire, à deux kilomètres des Ponts-de-Cé, une heure et demie de Saumur, au domicile de feu M. le curé Poisson,

Il sera procédé, par le ministère de M^e Tijou, notaire à Saint-Mathurin, et de M^e Guérin, notaire aux Ponts-de-Cé, à la vente des meubles et objets mobiliers dépendant de la succession dudit M. Poisson.

On vendra: belle batterie de cuisine en cuivre, vaisselle, 4 lits garnis, 4 secrétaires, buffet, commodes, tables, chaises, fauteuils, 3 armoires, beau linge, gravures, tableaux, belle collection d'oiseaux empaillés, pendule, horloge, montre, argenterie de table, belle bibliothèque de livres de piété et autres, tapisserie en toile, bouteilles, vins en bouteilles, vin nouveau du cru du pays et quantité d'autres objets.

On paiera comptant et avant d'enlever.

Pour les renseignements, s'adresser à M^e CHASLE, notaire à Saumur, et auxdits M^{es} TIJOU et GUÉRIN. (629)

A VENDRE
Un très-bon et très-beau
BILLARD, DANS LE NOUVEAU GENRE.
S'adresser à M. MARTIN-LEMOINE, rue Royale, sur les Ponts. (619)

A LOUER
Pour Noël 1856 ou pour la Saint-Jean 1857,

Une MAISON, occupée par MM. Cornilleau frères, rue de la Petite-Bilange, près de la place. Cette maison qui a de vastes magasins, cour, remise, écuries pouvant contenir 50 chevaux, est avantageuse pour toute espèce de commerce, pour hôtel même.

S'adresser, pour voir la maison, à MM. CORNILLEAU, ou à M^{me} veuve GAGNEUX. (587)

Une DAME, connaissant parfaitement la **TENUE DES LIVRES**, désirerait entrer dans une maison de commerce, soit pour la vente soit pour la tenue des livres.
S'adresser au Bureau du Journal.

A LOUER
PRÉSENTEMENT,
Une MAISON, parquetée, avec cour et JARDIN, rue Saint-Lazare.
S'adresser à M^{me} LEROY, à côté, ou à M. SERGÉ, rue d'Orléans. (452)

A VENDRE
DE VIEUX PAPIER.
S'adresser au bureau du journal.

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

ABONNEMENTS PAS DE PRIME, MAIS DEUX NUMÉROS PAR MOIS AU LIEU D'UN BUREAUX A PARIS Rue Ste-Anne, 64.

Un an, 6 mois.
PARIS 15f. 8f.
DÉPARTEMENTS 18f. 10f.
Corse, Algérie }
Étranger, selon le tarif postal.

LA FRANCE ÉLÉGANTE

(Journal des Dames et des Salons. — 4^e ANNÉE. — Sous le patronage de M^{me} la comtesse DASH)
Est le seul journal du genre auquel son immense succès en France et à l'étranger ait permis d'offrir à ses abonnées, sans augmentation de prix, DEUX NUMÉROS par mois au lieu d'un. Elle publie PAR AN 24 numéros grand in-8^o, édition de luxe, rédigés par les sommités de la littérature, 24 gravures de modes colorées, dessinées par M^{me} Héloïse Leloir; 15 Planches de Broderie par nos premiers dessinateurs en ce genre; — 15 Planches de Patrons de Robes, Manteaux, Chapeaux, Vêtements d'Enfants; — Plusieurs Planches colorées de Tapisserie, Filet et Crochet; — environ 40 Morceaux de Musique pour Chant et Piano; — et une multitude de Travaux de Dames en Tapisserie, Filet, Crochet, Tricot, etc.

A PARTIR DU 1^{er} OCTOBRE, elle commencera MAURICE ROBERT GRANDE NOUVELLE en 4 vol. in-8^o, par M^{me} LA Ctesse DASH.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le Certifié par l'imprimeur sousigné,